Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_09-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h

(Finistère)

Landéda, le 9 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2025

SIGNATURE D'UNE CONVENTION SPPL

RAPPORT N°09-08/2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_09-DE

La commune est sollicitée pour la mise en place d'une convention relative aux études, aux travaux d'aménagement, d'entretien et exploitation de la servitude de passage des piétons le long du littoral de la commune, conformément aux articles L.121-31 et suivants du code de l'urbanisme.

L'enjeu de cette convention est d'assurer le passage des piétons le long du littoral et leur assurer un libre accès au littoral.

Compte tenu de l'intérêt que représente la mise en oeuvre de la servitude de passage des piétons pour l'attractivité touristique et économique des communes littorales du Finistère, l'Etat, autorité responsable de l'établissement administratif de la servitude de passage des piétons le long du littoral, et la commune de LANDEDA ont souhaité se rapprocher pour compléter leurs actions et répondre aux enjeux de la politique publique d'accès au littoral.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention SPPL avec l'Etat, représenté par le Préfet du Finistère, conformément au projet annexé.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_09-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 26
Présents	= 20
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal
N°**09-08/2025**
Réunion du 15 décembre 2025

SIGNATURE D'UNE CONVENTION SPPL

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Jean-Luc LE ROUX (arrivé à 18h47), Laurent QUEZEDE, Marine VAUTIER, Italia BIANCHI-RAMEL, Martine KERFOURN, Pascale BIHANNIC

Absents :
Hervé LOUARN donne procuration à Laurent QUEZEDE
Camille SORDET donne procuration à Marine VAUTIER
Jean-Luc LE ROUX (arrivé à 18h47) donne procuration à Catherine COUSTANCE
Nolwenn BOSSARD, Christophe ARZUR, Clément FORICHER

Madame Céline SIMIER a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 23 voix Pour,

Monsieur Laurent LE GOFF, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le projet de convention SPPL annexé à la présente délibération,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant la nécessité de permettre le passage des piétons le long du littoral et à leur assurer un libre accès au littoral,

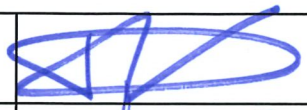
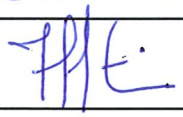
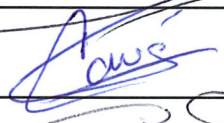
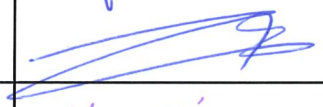
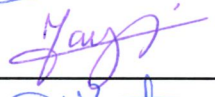
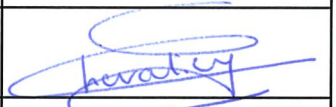
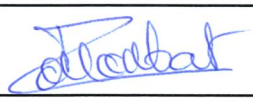
DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention SPPL avec l'Etat, représenté par le Préfet du Finistère.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_09-DE

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal dit que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_09-DE

KERLAN David		LOUARN Hervé	Procuration à Laurent QUEZEDE
TRÉGUER Alexandre		COUSTANCE Catherine	
POULNOT – MADEC Anne		LOUBOUTIN Marie-Laure	
LE GOFF Laurent		QUÉZÉDÉ Laurent	
BOSSARD Nolwenn	Absente	SORDET Camille	Procuration à Marine VAUTIER
CATTIN Jean-Luc		VAUTIER Marine	
FAVÉ Danielle		LE ROUX Jean-Luc	
COAT Philippe		BODENES Rachel	
CHEVALIER Christine		KERFOURN Martine	
SIMIER Céline		FORICHER Clément	Absent
GODEC Daniel		BIANCHI RAMEL Italia	
POULLAIN Isabelle		ARZUR Christophe	Absent
COLLOMBAT Muriel		BIHANNIC Pascale	